PROTOCOLE DE MADRID

Achèvement de l'examen d'office Situation provisoire de la marque (Règle 18*bis* du règlement du Protocole)

I.	Office qui envoie la		Tálánhana : ./27222) 400 541	
	Agence d'Etat pour Propriété Intellectue		Téléphone : +(37322) 400 - 541	
	rue Andrei Doga, n MD-2024, Chişinău, l	o. 24/1, République de Moldova	fax.: +(37322) 440 - 119	
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1498287			
III.	Nom du titulaire: BEIJING DANK BIOLOGICAL TECHNOLOGY CO., LTD.,CN B204, 2ND FLOOR, BUILDING 1, 44 HUAYUAN NORTH ROAD, HAIDIAN DISTRICT BEIJING			
IV.	Informations concernant une éventuelle notification préalable de refus provisoire :			
	Une notification de refus provisoire :			
	🛛 🛮 n'a PAS été er	nvoyée par l'Office (règle	18 <i>bis</i> .1)a))	
	a été envoyée	par l'Office (règle 18bis.)b))	
V.	Informations concernant le délai d'opposition ou le délai pour présenter des observations :			
		Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, commence : 2020.09.24		
	ii) Date à laquell prend fin : 202		le délai pour présenter des observations,	
	Toute décision concernant les demandes d'enregistrement des marques peut être contestée par les tiers pendant un mois dès que la décision a été faite publique. La contestation a un effet en suspens.			
	la taxe établie soit ac	ontestation, présentée par écrit et argumentée, se considère déposée seulement après que ke établie soit acquittée (Loi No. 38-XVI de 29 février 2008 sur la protection des marques, le 47. Contestation des décisions concernant les demandes d'enregistrement des marques).		
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :			
		AGEPI DIRECTIA MÁRCI S DESIGN INDUSTRIA	N 638 - 77	
VII.	Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : 2020.09.24			